

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 36

Hebdomadaires régionaux 6211-19-028 - Saint-Jean

**Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

le 16 MARS

**16 mars 2020** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Denis Bergeron qui est secondé par le commissaire M. Laurent Pilotto, annonce la première partie de l'audience publique sur le [Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay](#). La première partie de l'audience publique aura lieu à compter du **16 mars 2020 à 19 h** et se tiendra à **Saguenay**, à la Salle La Montagnaise 3 de l'Hôtel Le Montagnais, situé au 1080, boulevard Talbot. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

## UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

**1. Première partie : s'informer**

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

Le public peut faire parvenir des questions à la commission d'enquête à partir du 12 mars et jusqu'au 26 mars à 16 h par courrier électronique à l'adresse suivante : [energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca](mailto:energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca). La commission d'enquête jugera de la pertinence des questions et en disposera après évaluation.

Pour les personnes qui ne pourront être présentes sur place à Saguenay, le BAPE diffusera les séances publiques en direct en mode vidéo sur son site Web à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Les séances publiques feront également l'objet de transcriptions qui seront rendues publiques sur le site Web du BAPE.

**2. Deuxième partie : s'exprimer**

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 20 avril 2020, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 15 juillet 2020, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

20 21687(5) § 280(17\$,21 66 33-7

L'ensemble du dossier est disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).



Les documents relatifs au projet en format papier sont disponibles au bureau du BAPE à Québec, au 140, Grande Allée Est, bureau 650. Ils sont également mis à la disposition de la population dans les [centres de consultation](#) suivants :

- Bibliothèque de La Baie, 1911, 6<sup>e</sup> Avenue, Saguenay;
- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est, Saguenay.

### Qu'est-ce que le BAPE?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Pour donner suite à la demande du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a formé une commission chargée de tenir une enquête et une audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay*.

### LE BAPE DONNE L'HEURE JUSTE!



**Informer**



**Consulter**



**Enquêter**



**Aviser**

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Caroline Cloutier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca](mailto:energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca).